



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse commune de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n° 4467 du 15 juillet 2026 des honorables Députés André Bauler et Gusty Graas.

Les honorables Députés souhaitent, dans le cadre de leur question parlementaire, connaître la position du Gouvernement concernant les revendications formulées par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Wincrange relatives à un éventuel abattage d'arbres le long des routes nationales concernées pour des raisons de sécurité routière.

Question 1 : Comment Monsieur le Minsitre se positionne-t-il par rapport aux revendications formulées par le conseil communal de Wincrange concernant l'abattage éventuel d'arbres le long des voies routières pour des raisons de sécurité routière ?

L'Administration des ponts et chaussées a reçu, par l'intermédiaire de mon ministère, le courrier de l'Administration communale de Wincrange daté du 16 juin 2026.

Dans ce courrier, la commune propose, aux endroits concernés, soit l'abattage des arbres bordant la voirie, y compris ceux situés à l'approche ou à la sortie des virages, soit la mise en place de glissières de sécurité.

Il s'agit de propositions récentes qui font actuellement l'objet d'une analyse par l'Administration des ponts et chaussées. Dès lors, il n'est pas encore possible, à ce stade, de se prononcer de manière fondée sur les mesures proposées, celles-ci nécessitant une analyse approfondie.

Une évaluation sera réalisée afin d'examiner les différentes options au regard des exigences de la sécurité routière, des contraintes techniques, ainsi que des considérations environnementales.

Luxembourg, le 19 août 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes